

La démarche à suivre

CARTE RESSOURCE PRÉVENTION



du lundi au vendredi
de 9h30 à 16h30

vigilans@eps-etampes.fr

 **N° Vert 0 800 72 27 28**

Appel gratuit poste fixe et portable

1. Proposer au patient l'inclusion dans le dispositif Vigilans ;
2. En cas d'accord, lui remettre la carte ressource avec le n° de téléphone à contacter et la note d'informations sur Vigilans ;
3. Compléter la fiche de renseignements dédiée ;
4. Envoyer par mail ou par fax la fiche au secrétariat.

Professionnel, où nous contacter ?

PAR MAIL

vigilans@eps-etampes.fr

PAR COURRIER

Vigilans
EPS Barthélemy Durand
Avenue du 8 mai 1945
91152 Étampes Cedex

PAR TÉLÉPHONE

01 75 02 16 55

PAR FAX

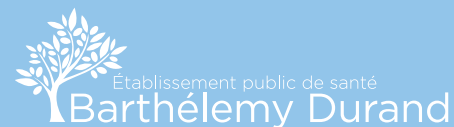
01 69 10 07 26

EN CAS D'URGENCE : appeler au 15 (SAMU)

La nuit, le week-end, les jours fériés...



EPS BD - Plaqueette Vigilans - 19/01/2022 - Crédits : Freepik.com - Réalisation : département service communication - Impression : reprographie EPS BD - Ne pas jeter sur la voie publique



VIGILANS ESSONNE SEINE-ET-MARNE

Dispositif de prévention de la récurrence suicidaire



pour en savoir plus

www.eps-etampes.fr

VigilanS, qu'est-ce que c'est ?

VigilanS Essonne et Seine-et-Marne est un dispositif de prévention de la récurrence suicidaire destinée à toute personne ayant effectué une tentative de suicide. Il consiste à organiser autour de la personne un réseau de professionnels qui garderont le contact avec eux et éventuellement leur proche.

Il s'adresse à tous les patients de plus de 18 ans ayant fait une tentative de suicide. L'accord du patient est nécessaire pour son inclusion dans le dispositif.

Nos missions

Les missions de Vigilans s'articulent autour d'axes principaux :

- assurer une veille coordonnée des personnes ayant effectué un geste suicidaire et sortant des services d'urgences ou de toute autre structure de soins hospitalière publique ou privée, grâce à un appui téléphonique ;
- détecter les situations à risque suicidaire et coordonner une orientation thérapeutique adaptée ;
- assurer un appui téléphonique à la gestion de la crise suicidaire aux différents professionnels de santé ;
- améliorer la coordination des soins ;
- participer à la veille épidémiologique du suicide sur les départements.

Notre équipe



Médecin coordinateur



Cadre supérieur de santé / cadre de santé



Psychologue



Infirmier



Assistant médico-administrative

La procédure de recontact

J+1

Entrée dans le dispositif Vigilans 91 et 77, en contactant le numéro inscrit sur la carte ressource délivrée aux personnes suicidantes à la sortie d'un service de soins.

**De J+10
à J+21**

Les personnes récidivantes uniquement sont rappelées 10 à 21 jours après la sortie du service de soin par Vigilans.

6 mois

Appel téléphonique par les membres de l'équipe Vigilans. Un compte-rendu est adressé au médecin généraliste et au psychiatre référent.

**6 mois
et +**

Arrêt de la veille si tout va bien ou poursuite d'une nouvelle veille de 6 mois si besoin.



**APPELS INTERMÉDIAIRES
À VOTRE DISPOSITION**



CARTES POSTALES

1 fois par mois pendant 4 mois pour les personnes ne répondant pas au téléphone